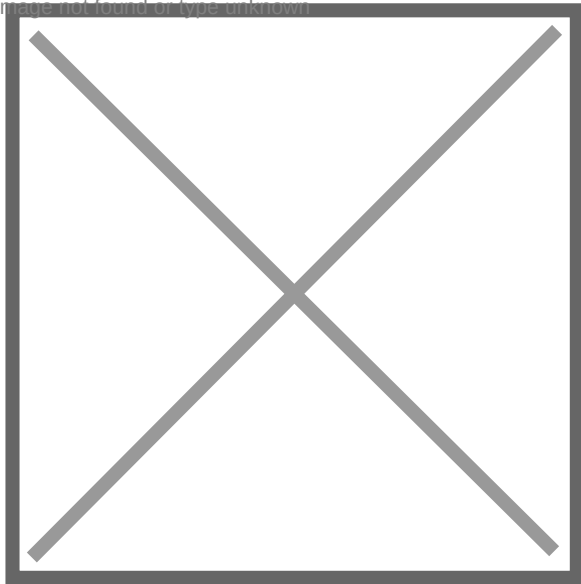


Image not found or type unknown



Accident de travail en service

Par **OSCARUN**, le **12/08/2015** à **12:49**

Bonjour,

J'ai eu un accident en service à hauteur de 10% d'invalidité, quand j'étais militaire en 2006. J'ai lu récemment que, ce dont le taux étaient plus ou moins égale à 10%, bénéficiaient d'une obligation d'emploi par l'employeur.

Je me suis vu refuser mon contrat de renouvellement, le souci c'est que cela c'est passé il y a 4 ans !!

Quels sont mes chances d'obtenir un recours juridique, même 4 ans après ?

Cordialement.

Par **DSO**, le **12/08/2015** à **15:16**

Bonjour,

Aucune chance, le délai de contestation étant dépassé.

Cdt,
DSO

Par **OSCARUN**, le **12/08/2015** à **17:01**

Y aurait-il un motif ou procédure quelconque ou "une faille comme on dit" qui me permettrait de pouvoir rouvrir mon dossier de non renouvellement ?

Sachant que j'avais fait un courrier expliquant ma situation au Président de la République, comme il m'avait été conseillé à ce moment là. Mais ils se sont basés que sur les notations que je ne pouvais remplir !

"sans vouloir paraître insistant en vu de votre réponse"

Merci.